

ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

LE MAIRE,

VU la demande en date du 23/02/2026 par laquelle les ETS LAPIZE DE SALLEE mandaté par ENEDIS
Demeurant zi de Marenton – 07100 ANNONAY

Représenté M. SEUX Benoît

☎ 06 98 24 48 65

Mail : b.seux@lapize.fr

**Sollicitant l'autorisation pour la réalisation de travaux de pose de compteur et branchement aux réseaux
sur la commune de Beauvoir-de-Marc à l'adresses suivante :**

- **260 chemin de la fontaine**

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2, L113-3, L113-5, L115-1, L141-10 à L141-12;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6,
VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,
VU la loi 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet et par la loi 83-8 du 07 Janvier 1983,
VU le statut de la Commune de Beauvoir-de-Marc, compétente en matière de voirie,
VU l'état des lieux

A R R E T E

ARTICLE 1 – Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 – Sécurité et signalisation de chantier

L'entreprise devra signaler son chantier conformément à l'arrêté de police pris dans le cadre de la présente autorisation en application des dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

ARTICLE 3 – Implantation et récolement

L'implantation sera conforme au projet fourni dans le cadre de la demande et à toute préconisation du gestionnaire.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'entreprise fournira un plan de récolement des travaux sous format papier et informatique.

ARTICLE 4 - Ouverture et durée du chantier

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de 7 jours.

L'ouverture de chantier est fixée au 04 mai 2026, pour une durée de 7 jours, conformément à la demande d'autorisation de voirie du 23/02/2026.

ARTICLE 5 – Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 – Validité et renouvellement de l'arrêté, remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 5 jours à compter de la date donnée pour le commencement de son exécution.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai de 10 jours à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avèreront nécessaires.

Après réalisation des travaux, l'entreprise doit la remise en état des lieux. Le remblaiement se fera avec les matériaux extraits hors chaussée. Sous la chaussée (zone goudronnée et accotement de 50 cm) le remblaiement se fera en tout venant 0/80 et réglage en 0/25 avec revêtement identique à l'existant. Le revêtement pourra être de l'enrobé à froid si les conditions météorologiques ne permettent pas la réalisation d'enduits. Ces derniers seront réalisés à la bonne période.

ARTICLE 7 – Entretien et modification des ouvrages

Les ouvrages établis dans l'emprise du domaine public routier Communal devront être maintenus en bon état d'entretien et rester conformes aux conditions fixées dans la présente autorisation.

Le bénéficiaire devra entretenir les ouvrages réalisés, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien, auprès du gestionnaire de la voirie.

L'entretien de la végétation poussant au pied des ouvrages aériens implantés sur le domaine public est à la charge du bénéficiaire.

Si la dépose de la (des) lignes(s) aérienne(s) est rendue nécessaire pour les travaux d'entretien (élagage notamment) effectués par le gestionnaire de la voirie, le bénéficiaire sera tenu de la déposer et de la reposer à sa charge et sans indemnité.

La remise à niveau des ouvrages situés en surface de la chaussée (regard, bouches à clef, boucles de détection, chambre, etc.) sera à la charge financière du bénéficiaire ou du gestionnaire de l'ouvrage, notamment en cas de réfection généralisée du revêtement par le gestionnaire de la voirie ou de désordres avérés de ces ouvrages.

Fait à Beauvoir-de-Marc, le 23/02/2026.

Le Maire,
Robert MANDRAND

DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution
La gendarmerie de St Jean-de-Bournay
Le SDIS de St Jean-de-Bournay
La Police municipale
Le service de transport en commun



mandrand

Le demandeur Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Dénomination : ENEDIS-DRSIR-AGENCE RACCORDEMENT PRNI

Adresse : TSA 54050 26 avenue de l'île Saint Martin

Code postal : 92894 Localité : NANTERRE CEDEX 9 Pays : France

Nom contact : GARCIA Prénom contact : François

Téléphone : 686435267 Indicateur pays : +33

Fax : Indicateur pays :

Courriel : 2609002700.260901DOV01.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : ETS LAPIZE DE SALLEE

Adresse : Zi de Marenton

Code postal : 07100 Localité : ANNONAY Pays : France

Nom contact : SEUX Prénom contact : Benoît

Téléphone : 0698244865 Indicateur pays : +33

Fax : Indicateur pays :

Courriel : b.seux@lapize.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application _____

Adresse Numéro : 260 Nom de la voie : CHEMIN DE LA FONTAINE

Code postal : 38440 Localité : BEAUVOIR DE MARC

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____

Référence cadastrale : Section(s) : ZC Parcelle(s) : 141 Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☒ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	oui ☐ non ☒	oui ☐ non ☒	oui ☐ non ☒
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☐ La date exacte de l'intervention sera précisée par la société Lapize auprès de vos services

Date prévue de début d'application : 04/05/2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 7

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant

(DOV_P1_V6_v1.04)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

ENEDIS-DRSIR-AGENCE RACCORDEMENT PRNI



TSA 54050

26 avenue de l'île Saint Martin

92894 NANTERRE CEDEX 9

France

Tel :

Fax :

2609002700.260901DOV01.01@captidec.fr

Réf. Protys : 2609002700.260901DOV01

N° affaire : 43614396

MAIRIE DE BEAUVOIR DE MARC
91 chemin de la Fontaine
38440 Beauvoir-de-Marc
France

Courriel : contact@beauvoir-de-marc.com

Tel : +33474587888

Fax :

Objet : Demande d'Occupation de voirie pour travaux (Cerfa n°14023*01)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de nos prochains travaux, veuillez trouver jointe à ce courrier une Demande de permission de voirie, d'autorisation de voirie, de permis de stationnement et d'autorisation d'entreprendre des travaux.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande.

Important : Merci de notifier dans votre retour la référence Protys.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fait à : NANTERRE CEDEX 9

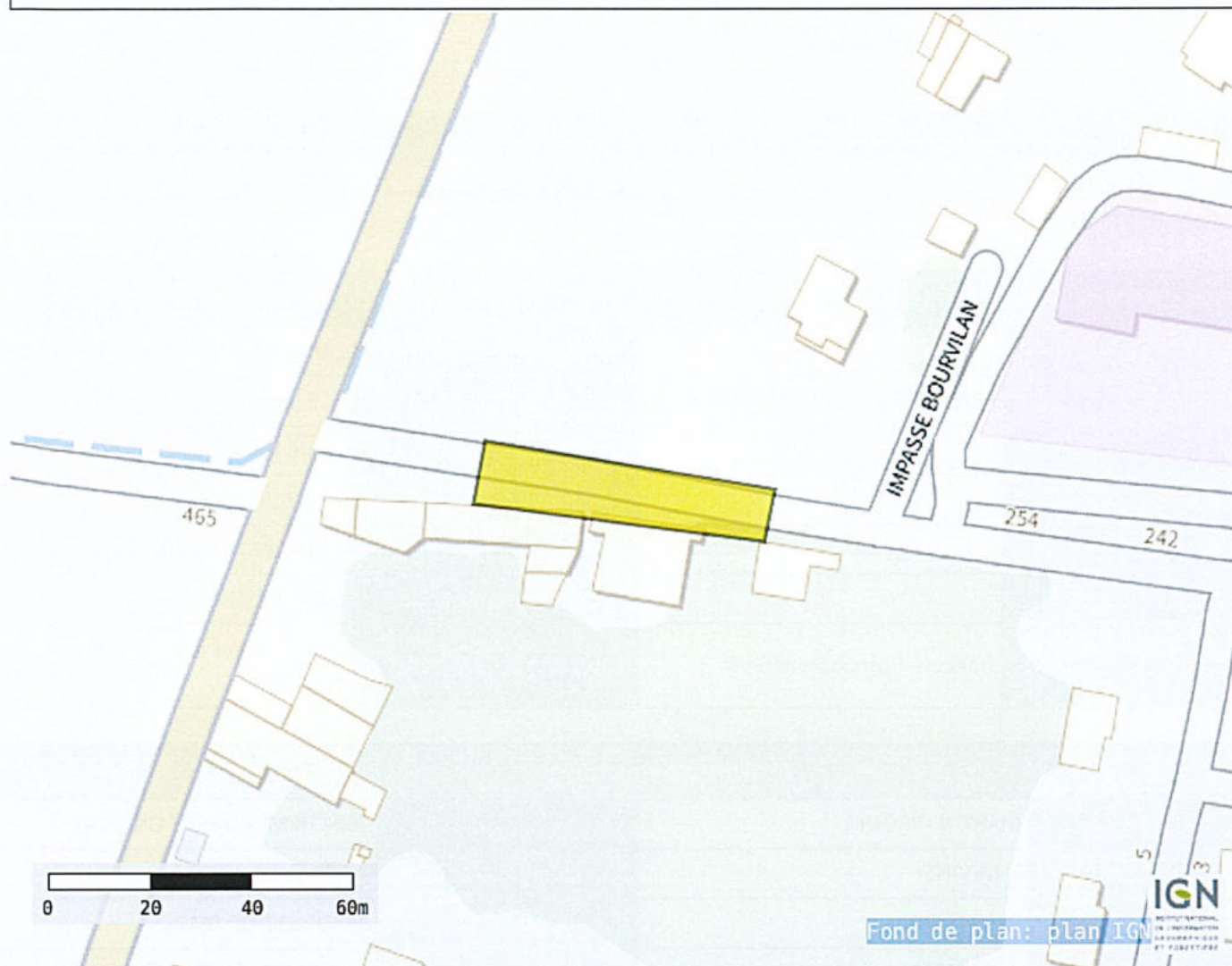
Le : 23/02/2026

Signataire : GARCIA François

(Accompagnement_V5.10_1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée :



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

861976.0568484552

6493193.501348809

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

5,07469604899916 45,51902099020108
5,07466654470000 45,51891386715255
5,07540146997008 45,51884996909669
5,07542829206023 45,51893829874297
5,07469604899916 45,51902099020108

(PlanDetail_Protys_v1.01)



COMPTE RENDU D'ETUDE

Affaire : 43614396 - RACS - 38035 - MARTIN GIRODET

Date de visite réalisée : 20/02/2026

Prestation : 43614396-P01

Date limite de livraison : 11/02/2026

Emetteur de l'ordre d'exécution		Destinataire de l'ordre d'exécution	
Entité		Prestataire	LAPIZE (07 Davezieux) Admin
Interlocuteur	FRANCOIS GARCIA	N° de contrat	ECE2259700
Adresse		Type de commande	Etude Technique
Commune		Date prévue de prestation	17/02/2026
Téléphone		EOTP dépenses	EC24/ZBRT01/I-D30501-1R
Télécopie		PDL de consommation	50077926481136
Mail	francois-f.garcia@enedis.fr	Nature de la demande	Branchement individuel neuf en soutirage

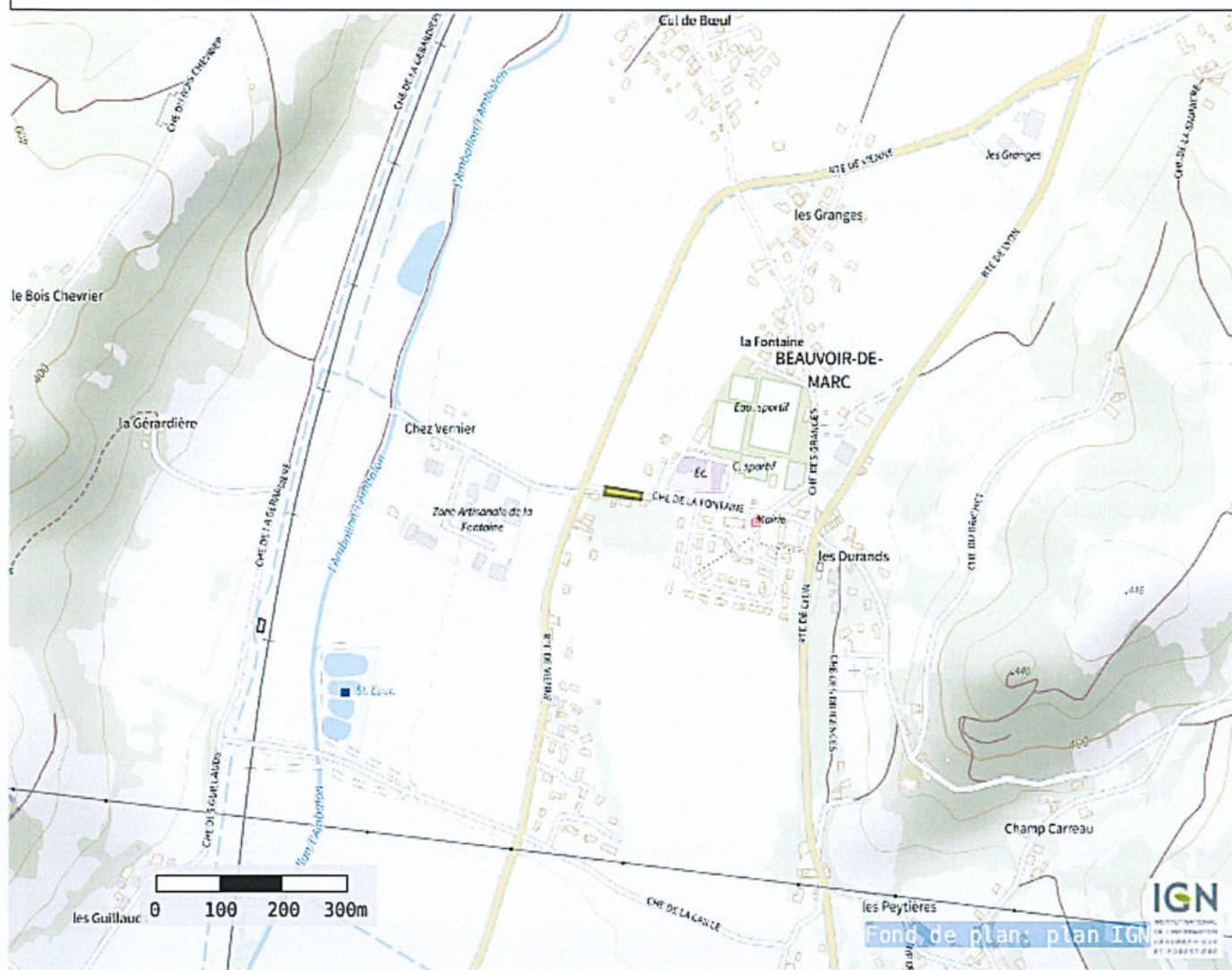
Adresse des travaux			
Nom	MARTIN GIRODET	Adresse	260 CHEMIN DE LA FONTAINE
Prénom	LUDIVINE	Complément d'adresse	
Téléphone fixe	0659484751	Commune	BEAUVOIR-DE-MARC
Téléphone portable	0659484751	Adresse mail	ludivine.girodet@gmail.com

Demandeur			
Nom	MARTIN GIRODET	Adresse	114 CHEMIN DES GRANGES
Prénom	LUDIVINE	Complément d'adresse	
Téléphone fixe	0659484751	Commune	BEAUVOIR DE MARC
Téléphone portable	0659484751	Adresse mail	ludivine.girodet@gmail.com

Interlocuteur technique			
Nom		Adresse	
Prénom		Complément d'adresse	
Téléphone fixe		Commune	
Téléphone portable		Adresse mail	

Plan de situation

Numéro de consultation de la déclaration liée :



(PlanSituation_Protys_v1.01)

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾	
Demande initiale ☐ Prolongation ☐	référence du permis de stationnement : _____
Nature du dépôt ou stationnement	{ Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres (à préciser) ☐ : _____
Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur :	de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres
Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé ☐ Diamètre du tuyau _____ millimètres Longueur _____ mètres	
Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau : _____	
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement _____ mètres	
Ouvrages divers ⁽¹⁾	
Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐	
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	
Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐	
Eaux usées ☐ EDF ☒ Autres (à préciser) ☐ _____	
Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale 8.0 _____ mètres	13.0 _____ mètres
Tranchée transversale 1.0 _____ mètres	1.0 _____ mètres
Fonçage _____ mètres	_____ mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement ☐ Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Equipements de la route ☐	
Autres (à préciser) ☐ _____	

Pièces jointes à la demande
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.
1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000 ^{ème} ☒ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000 ^{ème} ☒ ⁽³⁾ Photos ☐
2 - Pièces complémentaires par nature de demande
2a - Clôtures/Portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/Surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50 ^{ème} ☐
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} ☐
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème} ☐
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒ Numéro d'affaire : 43614396
Fait à : NANTERRE CEDEX 9 Le : 23/02/2026
Nom : GARCIA Prénom : François Qualité : _____

(3) Extrait cadastral ou équivalent

(DOV_P2_V6_v1.04)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Mandataire			
Nom		Adresse	
Prénom		Complément d'adresse	
Téléphone fixe		Commune	
Téléphone portable		Adresse mail	

FICHE D'ANALYSE DE RISQUES

Pour réaliser cette prestation en toute sécurité, sont à prendre en compte les risques décrits dans le plan global de prévention annexe au contrat indiqué ci-dessus ainsi que les risques spécifiques à cette étude précisés ci-après :

Elévateur possible	Oui	Support mixte HTA et BT	Non
Identification d'un câble souterrain	Non	Problème d'accès (fossé, largeur voie, chantier encombré...)	Non
Circulation, balisage particulier	Non	Risque Amiante	Non
Proposition d'intervention sous	TST	Travaux sous tension	Non
Commentaires	Commentaire prestataire lié à l'analyse des risques généraux du chantier : <i>(par Enedis)</i> Chantier à réaliser dans le respect des plans de préventions et IPS. Assurez-vous de l'intégrité du poteau avant de débiter les travaux. Commentaire Enedis spécifique à la réalisation de l'étude : <i>non renseigné</i> Commentaire Enedis à l'envoi de la demande de prestation : <i>(par francois-f.garcia@enedis.fr)</i> Convention possible.		

Travaux demandés par le bénéficiaire			
N° affaire	43614396		
Nature de la demande	Branchement individuel neuf en soutirage		
Type de travaux	Individuel		
Technique de branchement	Branchement complet aéro-souterrain	Type de branchement	Type 2
Type de modification*	Individuel		
Filière de production	Aucune	Type d'injection	Aucun

Date prévue de réalisation des travaux	17/02/2026	Date limite d'exécution des travaux	11/02/2026	Autorisation de voirie	Non
Précision horaire		Aucune			
Longueur		Nombre de phases*		Puissance de raccordement*	
Privé	70,0 m	Injection	--	Injection	
Publique	31,0 m	Soutirage	Monophasé	Soutirage	12 kVA

Travaux à effectuer par le client			
Fin des travaux prévue le		Fin des travaux réalisée le	
Réalisation de la tranchée	Non	Pose fourreau	Non
Reprise installation	Non	Saignée dans le mur	Non
Confection niche	Non	Enduire mur / Surface plane	Non
Matérialiser emplacement borne dans clôture	Non	Dégagement du tableau de comptage	Non
Commentaire travaux demandeur	Commentaire Enedis ou prestataire sur les travaux demandeur : <i>non renseigné</i>		

Travaux à effectuer sur le réseau basse tension			
Poste HTA/BT	FONTAINES	Code GDO poste HTA/BT	38035P0001
Nom départ BT		Code départ BT	
Régime de voirie	Communal	Dépose branchement provisoire	Non
Numéro de dipôle	3803500107	Section du câble réseau (mm²)	35
Nature de réseau	Aérien isolé	Numéro de DMR	

Description des travaux					
Partie privée	Mode de réalisation	Aucun	Partie publique	Coffret	Borne
	Comptage	2 fils		Raccordement	Sur grille
	Type de compteur à poser	Linky G3		Terrassement	Tranchée ouverte
Date de réalisation		20/02/2026			
Commentaire sur les travaux		Commentaire Enedis pour la réalisation du chantier : <i>non renseigné</i> Commentaire prestataire à la soumission des travaux : <i>non renseigné</i>			
Commentaire sur l'étude		Commentaire prestataire à la soumission de l'étude : <i>non renseigné</i>			

N° OSR :	43614396
Nom du client :	MARTIN
Lieux d'intervention :	BEAUVOIR DE MARC

Matricule Compteur	
Index	
Puissance Contrat	

ETUDE TECHNIQUE

REALISATION D'UN BRANCHEMENT NEUF AEROSOUT TYPE 2 MONO

DIPOLE 107

RESEAU T35AL

N45,518940E5,075111

REALISER UNE TRANCHEE 21M 8M ENROBE ET 13M TERRE DU SUPPORT BETON VERS LA LIMITE DE PROPRIETE POSER 805

PARTIE CC ET A COTE POSER 924 EQUIPE CPTR LINKY MONO ET DISJ MONO 60A TYPE S

LIAISON A 23M 4X35 SOUT ET 8M 4X25 MANCHONNER DERRIERE PROTECTION MECANIQUE

LIAISON B 2M 2X35 SOUT

LE CLIENT DOIT MATERIALISER L EMLACEMENT DES LOGETTES PAR DEUX PIQUETS

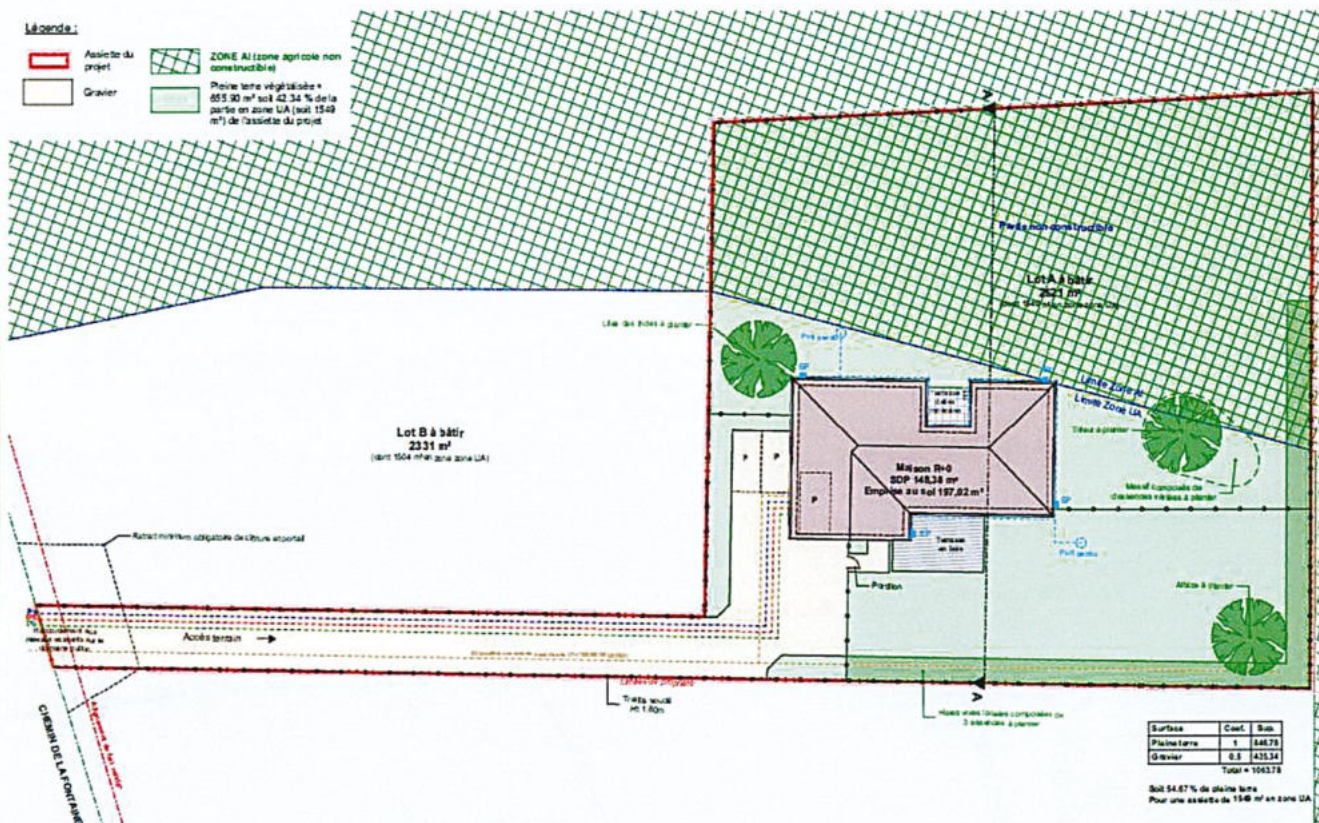


(*) Uniquement pour certaines natures de demande.

250 chemin de la Fontaine 38440 BEAUVOIR DE MARC
PLAN DE MASSE PROJET - RESEAUX

Légende :

- Assiette du projet
- Gravier
- ZONE A1 (zone agricole non constructible)
- Plaine terre végétalisée = 655 90 m² soit 42.34 % de la parcelle en zone UA (soit 1549 m²) de l'assiette du projet



Surface	Coef.	Sub.
Plaine terre	1	646.78
Gravier	0.5	425.34
Total		1072.12

Soit 54.67 % de plaine terre
Pour une assiette de 1549 m² en zone UA

ASSIETTE DU PROJET :

L'assiette du projet correspond au lot A de 2621 m², dont 1549 m² en zone UA, issu de la division de la parcelle ZC 141 validée par la déclaration préalable de lotissement n° DP 038 035 24 10016 dont la non-opposition a été délivrée par la mairie le 14/10/2025.

ORIGINE DES LIMITES :

Les limites périmétriques n'ont pas fait l'objet d'un bornage amiable contradictoire avec les voisins. Les cotes, les superficies et l'appartenance des murs résultent de l'état des lieux et de l'application cadastrale.

Coordonnées RG93 CC 9 Zones** et Nivellement IGN09**
** Rattachements planimétrique et altimétrique effectués par le réseau GNSS Temps Réel TERIA.



éch : 1:300

Date : 31/01/25

AEDIAFIA Géomètres-Experts réf. 24146

PCMI2-2

1000-Mr MARTIN

